

## Campus de la Bouloie - Participation financière à l'étude d'urbanisme et d'aménagement menée par l'Université

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Après une étude réalisée sur le site du CROUS, l'Université de Besançon a pris également l'initiative de mener une étude de requalification du site de la Bouloie.

L'étude devra permettre :

- d'analyser le fonctionnement des espaces collectifs du Campus et d'apporter des solutions améliorant leur qualité, la sécurité des personnes et l'amélioration des déplacements,
- d'étudier les possibilités de densification répondant aux besoins de développement de l'Université et des services qui y sont liés,
- d'étudier l'organisation des circulations en intégrant le déplacement des piétons, des cycles et des transports en commun,
- de proposer l'aménagement paysager de l'avenue de l'Observatoire et de définir des critères d'intégration du parc de l'Observatoire au coeur du nouveau quartier.

Cette étude permettra en outre de donner des éléments chiffrés à l'Université pour les aménagements à mettre en oeuvre dans les prochaines années sur le Campus et de donner des orientations favorisant le développement de ce pôle universitaire et son intégration urbaine.

Le cahier des charges de cette étude a été établi conjointement avec la Ville de Besançon. Il situe le développement du Campus dans l'évolution du contexte urbain et notamment la création de la voie de desserte et de contournement et du Parc Scientifique et Industriel.

Le coût de l'étude engagée par l'Université est de 240 000 F HT. La Ville et la Région ont été sollicitées par l'Université pour une participation financière.

Compte tenu de l'intérêt que représente le développement de l'Université pour la Ville et en l'occurrence les enjeux du fonctionnement du site de la Bouloie dans l'organisation urbaine, la Ville se propose de participer à hauteur de 50 000 F (7 622,45 €) à cette étude.

Cette participation vient compléter les prestations que les services de la Ville ont fourni à l'Université pour lancer cette étude.

La dépense sera imputée au chapitre 92/23.65718.30100, crédits prévus au BP 2000.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette participation.

**«M. ANTONY** : C'est vrai que ces prestations, cette participation sont la marque d'un bon partenariat Ville/Université mais traduisent aussi plus globalement le souci d'une bonne intégration urbaine de l'Université et je dirais que c'est aussi en quelque sorte un droit à payer pour accompagner la réflexion de notre partenaire.

**M. VOUILLOT** : Je voulais simplement, en complément de ce qu'a dit Daniel ANTONY, préciser que ce n'est pas l'Université de Besançon qui a pris cette initiative mais la Ville. Donc ne soyons pas trop modestes quant au rôle que nous avons à jouer dans la genèse de cette étude».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*